

Cascais, le 25 janvier 1960

Cher Victor,

je te l'ai déjà dit en novembre dernier à Cascais ; mais puisque, ces jours-ci, on parle avec toujours plus d'insistance – et la presse italienne comme celle étrangère y font largement écho – de ton éventuel mariage avec mademoiselle Dominique Claudel (rumeurs qui causent tant de dommages à toi, à moi et à toute la famille), je t'écris cette lettre pour que tu saches avec exactitude dans quelle situation tu te trouverais si tu décidais d'épouser mademoiselle Claudel.

Cette précision renvoie à la règle de notre Maison, valable depuis 29 générations et respectée par 43 chefs de famille, mes prédécesseurs, qui se sont succédé conformément à la Loi Salique, à travers des mariages contractés avec des familles de souverains. Une telle règle, moi, quarante-quatrième chef de famille, je n'entends pas, ni n'ai le droit, de la changer, malgré mon attachement pour toi. Même si je manquais à mon devoir, ce serait vain car personne ne pourrait reconnaître ma décision comme valable.

Ton mariage avec mademoiselle Claudel aurait pour conséquence la déchéance de tous tes droits de succession comme chef de la Maison de Savoie et de toute prétention de ta part au trône d'Italie, par la perte de tous tes titres et de ton rang, te ramenant ainsi à la situation d'un simple citoyen.

En conséquence, tous tes droits passeraient immédiatement à mon neveu Amédée, Duc D'Aoste.

Cette décision irrévocable, à laquelle je serai contraint de me rendre, avec douleur mais fermeté, serait communiquée par moi à chacun des membres de notre Maison, à tous les souverains et aux chefs des familles royales mais serait également portée à la connaissance des Italiens, car elle implique la perte de ton titre actuel de Prince de Naples.

Je veux espérer, au nom de l'amour que je te porte et pour ton bien, que tu porteras, sur ce que je t'ai écrit après mûre réflexion, toute l'attention que méritent les décisions importantes de la vie, surtout celles définitives puisque pour moi et selon les traditions religieuses de notre

Maison, le mariage est un sacrement indissoluble. Ainsi, aujourd'hui, ton choix t'ouvre ou te ferme pour toujours la perspective de la succession à tous mes droits.

Je t'embrasse affectueusement.

*Ton papa*

P.S.: Afin que ta décision soit prise en tenant compte de tous les éléments, je veux également te préciser quelles en seraient les conséquences patrimoniales: bien que les considérations matérielles doivent être secondaires par rapport aux considérations morales.

- I. En changeant mon testament actuel, mon patrimoine serait divisé, au moment venu, en parts égales entre toi et tes sœurs puisqu'il n'y aurait plus aucune raison à un traitement particulier en ta faveur;
- II. Il en serait évidemment de même pour toutes les autres sources de revenu – héritage, donation ou toute autre – que tu serais susceptible de recevoir;
- III. Les personnes qui avaient prévu de faire de toi, en ta qualité de successeur, leur héritier universel m'ont déjà communiqué qu'elles révoqueront immédiatement leur décision;
- IV. Les amis italiens qui, durant ces années difficiles, m'ont apporté leur aide, ont déjà fait savoir, de façon très respectueuse mais ferme, qu'ils suspendraient tout envoi ultérieur. Cela m'obligerait peut-être à réduire ton allocation mensuelle. Sans parler, de plus, des dommages importants qu'une telle mesure prise par nos amis italiens causeraient à tes sœurs.
- V. Tout aussi bien, les droits éventuels qui me parviendraient au titre de Chef de la Maison, ne pourraient évidemment t'être transmis.

*Pour accusé de réception*

*Victor-Emmanuel de Savoie*